

211C0049
FR0000060402-FS0022

14 janvier 2011

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SECHILIENNE-SIDEC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2011, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 12 janvier 2011, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SECHILIENNE-SIDEC et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 437 500 actions SECHILIENNE-SIDEC représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SECHILIENNE-SIDEC sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 28 446 645 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.